



RÉSUMÉ SIMPLIFIÉ DE LA POLITIQUE D'UNITYPOINT HEALTH EN MATIÈRE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE

UnityPoint Health (« UPH ») propose une assistance financière à de nombreuses personnes ne pouvant se permettre de payer pour les soins de santé dont elles ont besoin. UnityPoint Health ne veut pas que la situation financière d'une personne l'empêche de se faire soigner. Voici maintenant un résumé simplifié de la politique d'UnityPoint Health en matière d'assistance financière (Financial Assistance Policy, FAP).

Disponibilité de l'assistance financière

Vous pourrez peut-être obtenir une assistance financière si vous n'êtes pas en mesure de régler votre facture de soins de santé. UnityPoint Health offre une assistance financière pour certains services médicaux nécessaires. Les services facultatifs, tels que les soins cosmétiques, ne peuvent faire l'objet d'une assistance financière.

Critères d'admissibilité

Le revenu total des personnes habitant dans le foyer permet de déterminer si vous pourrez recevoir une assistance. Si le revenu est inférieur à 200 % du seuil de pauvreté fédéral (Federal Poverty Level, FPL), vous ne serez pas tenu de régler votre facture d'hôpital. Si le revenu se trouve entre 200 et 600 % du FPL, vous ne serez pas tenu de payer un montant supérieur au montant généralement facturé aux personnes couvertes par une police d'assurance et vous pourrez peut-être bénéficier de remises supplémentaires. Si vous avez de nombreux biens, vous n'aurez peut-être pas droit à une assistance financière. Veuillez consulter la politique d'UnityPoint Health en matière d'assistance financière pour obtenir des précisions.

Où se renseigner

Il existe de nombreux moyens de se renseigner sur le processus de demande FAP ou d'obtenir un exemplaire de la FAP ou du formulaire de demande FAP. Pour demander une assistance financière, vous pouvez :

- télécharger des informations en ligne à l'adresse www.unitypoint.org/FAP ;
- demander des informations par écrit à l'adresse : FINA Team, 6200 Thornton, Suite #100, Des Moines, IA 50321 ou en vous rendant au bureau des paiements de l'hôpital UPH ;
- demander des informations en appelant le bureau central de facturation d'UnityPoint Health au (888) 343 4165.

Langues disponibles

La politique d'assistance financière, le formulaire de demande et le résumé simplifié sont disponibles dans les langues suivantes : anglais, espagnol, chinois, africain, arabe, français, allemand, hmong, coréen, lao, serbo-croate et vietnamien. Ces documents sont également disponibles en gros caractères. UnityPoint Health peut opter pour l'utilisation de supports de traduction, de guides de traduction, ou faire appel à un interprète bilingue qualifié à la demande. Pour obtenir des renseignements sur la traduction des formulaires d'assistance financière d'UPH, veuillez vous adresser au bureau des paiements de l'hôpital ou appeler un représentant au (515) 241 7000.

Comment faire une demande

Vous devrez remplir un formulaire d'assistance financière. Vous devrez envoyer le formulaire rempli et les documents demandés à UnityPoint Health, qui se chargera alors de les examiner. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, vous pouvez prendre contact avec le bureau central de facturation d'UPH au (888) 343 4165. La demande remplie et les documents demandés doivent être envoyés par courrier postal à l'adresse : FINA Team, 6200 Thornton, Suite #100, Des Moines, IA 50321.